

CONDITIONS GENERALES- VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES FRANCE PAR ARMSTRONG INTERNATIONAL SA

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des ventes de produits en France et des prestations de services qui pourraient y être associées, à moins qu'il n'y soit expressément dérogé par un contrat écrit.

2. Offre et commande - transfert des présentes Conditions Générales

2.1 L'offre d'ARMSTRONG doit être acceptée par le Client dans les 30 jours à compter de sa réception, à peine d'être considérée comme caduque. L'acceptation du Client donne lieu à une confirmation de commande par ARMSTRONG.

Par le seul fait de sa commande, le Client accepte sans réserve les présentes Conditions Générales, nonobstant toute clause contraire pouvant figurer sur ses documents d'achat.

2.2 Les commandes et modifications de commande sont soumises à l'acceptation écrite d'ARMSTRONG. Toute commande acceptée est ferme et non modifiable. En cas de modification d'une commande en cours, soit du fait du Client, soit du fait d'un tiers, en cas par exemple d'une nouvelle réglementation relative aux produits, ARMSTRONG sera en droit de facturer au Client les frais consécutifs à cette modification et de fixer de nouveaux délais de livraison.

2.4 Le Client ne peut transférer à un tiers ses droits et obligations à l'égard d'ARMSTRONG sans son accord préalable écrit.

3. Prix et conditions de paiement

3.1 Les prix sont facturés aux prix et tarifs en vigueur au jour de la réception de la commande et à la condition que cette dernière soit passée en vue d'un délai de livraison n'excédant pas soixante (60) jours. Les prix s'entendent départ usine, hors TVA et hors transport. La TVA applicable sera celle en cours au jour de la facturation.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société ARMSTRONG serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

3.2 Les factures d'ARMSTRONG sont payables à 45 jours FDM (fin de mois).

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Conformément à l'article L 441-10 du Code de Commerce: En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société ARMSTRONG une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Ces pénalités pourront faire l'objet d'une facturation distincte.

3.3 Sauf accord écrit d'ARMSTRONG, le Client ne pourra compenser le paiement de ses commandes avec quelque créance que ce soit qu'il invoquerait à l'égard d'ARMSTRONG,

3.4 Dans le cas où le Client s'obligerait à la mise en place de sûretés ou de garanties de paiement particulières sous un certain délai, ARMSTRONG sera en droit de suspendre ses livraisons et prestations dans l'attente de la constitution des dites sûretés et garanties, voire même de considérer que la vente est résolue ou la prestation à intervenir est caduque, si ledit délai n'était pas respecté.

4. Livraison et conformité

4.1 Les délais de livraison portés sur la confirmation de commande n'ont qu'un caractère indicatif et peuvent être soumis aux contraintes imposées par des tiers. Les retards éventuels de livraison ne donnent pas droit au Client d'annuler la vente ou la prestation de services, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

Pour minimiser les délais de livraison ARMSTRONG pourra recourir à des livraisons partielles.

4.2 La livraison sera toujours considérée comme étant effectuée par délivrance des produits à un transporteur désigné soit par le Client, soit par ARMSTRONG. En cas de retard du transporteur ainsi désigné à assurer l'enlèvement de la marchandise mise à disposition, celle-ci pourra être emmagasinée par ARMSTRONG aux risques et frais du Client. Cette disposition ne modifie pas l'obligation de paiement et ne constitue pas novation.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du Client destinataire quel que soit le mode de transport.

4.3 Il appartient au Client, en cas d'avarie ou de manquants, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur, dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception des produits.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés par rapport aux produits prévus sur la confirmation de commande, doivent être formulées par écrit par le Client auprès d'ARMSTRONG, au plus tard dans les 7 jours ouvrables de la réception des produits. Ne seront pas considérés comme un vice apparent ou comme un défaut de conformité des produits, des petites différences, de l'ordre de 5%, quant à leur poids, leur taille, leur matière, leur couleur ou leur fonctionnalité.

Si la réclamation du Client est fondée, le montant de sa réparation sera limité au coût d'achat du produit en cause.

4.4 ARMSTRONG se réserve le droit, mais sans en avoir l'obligation, de modifier ou de réviser les spécifications de ses produits jusqu'à la livraison de façon à y intégrer toute amélioration qu'il jugera utile.

5. Réserve de propriété - transfert des risques

5.1 La propriété des produits vendus par ARMSTRONG ne sera transférée au Client qu'après complet paiement du prix, des intérêts et de ses accessoires.

Le Client ne pourra disposer desdits produits avant ledit transfert de propriété sauf s'il s'agit de l'utilisation desdits produits dans le cadre de l'exploitation normale de l'entreprise du Client. Sauf dans ce dernier cas, le Client s'engage à maintenir les produits dans leur emballage et par tout moyen qui permette leur identification. Le Client s'engage à fournir, à première demande d'ARMSTRONG, tout état de stock ou tout inventaire relatif aux produits livrés par ARMSTRONG.

La revente par le Client des produits livrés est interdite avant encaissement intégral du prix par ARMSTRONG, ces produits étant considérés jusqu'alors comme étant en dépôt entre les mains du Client.

Toute revente qui serait effectuée en passant outre à cette interdiction sera considérée nécessairement comme faite au nom et pour le compte d'ARMSTRONG, à concurrence du montant des factures impayées.

En conséquence, la créance du Client sur le prix de la revente sera cédée à ARMSTRONG, à même concurrence et, à la demande d'ARMSTRONG, le Client aura l'obligation de lui désigner le ou les débiteurs et de notifier à ses frais la cession à ce ou ces derniers.

En cas de transformation ou d'incorporation des produits livrés, le produit de la transformation devient la propriété d'ARMSTRONG, à concurrence du montant total du prix des produits restés impayés, et ce jusqu'à encaissement intégral du prix par ARMSTRONG.

5.2 Dès que les produits ont été livrés par ARMSTRONG, le Client accepte d'en assumer les risques et prendra à sa charge, s'il le souhaite, un contrat d'assurance destiné à couvrir tout risque pouvant intervenir dès le transport et lors du stockage des produits dans ses locaux.

6. Garantie

6.1 Les produits livrés par ARMSTRONG sont garantis pendant deux (2) ans pour tout défaut de fabrication. La période de garantie commence à courir à compter du jour de la

livraison telle que définie au paragraphe 4.2 des présentes Conditions Générales.

6.2 La responsabilité d'ARMSTRONG, au titre de la garantie, est expressément limitée à l'échange à l'identique des produits neufs ou des pièces neuves, reconnus défectueux par ARMSTRONG pendant la période de garantie. Les frais de main d'oeuvre et de déplacement resteront à la charge du Client. Il en sera de même, dans le cas où un produit défectueux aura causé un dommage à un autre bien du Client.

6.3 La garantie cessera de jouer et ARMSTRONG sera déchargé de toutes responsabilités si les produits:

- ont été entreposés ou utilisés de façon anormale ou dans des conditions d'environnement non conformes aux spécifications prévues par ARMSTRONG ou encore

contraires aux usages pour ce type de matériel: alimentation et combustibles prévus, poussières, etc.

- ont été l'objet d'une mauvaise installation ou utilisation, d'un mauvais entretien, de modifications ou réparations non conformes aux procédures approuvées par ARMSTRONG

ou effectuées par un personnel non qualifié, ont été utilisés avec des éléments ou composants non fournis ou approuvés par ARMSTRONG, ou encore s'ils ont été amoindris par une cause extérieure;

- ne comportent plus les numéros de série dans leur forme et présentation d'origine:

- font l'objet d'une usure normale:

- ont été fabriqués par d'autres fabricants qu'ARMSTRONG.

6.4 Pour pouvoir bénéficier de la garantie et sous peine de déchéance de celle-ci, le Client devra aviser ARMSTRONG, dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la constatation du défaut et par écrit, en fournissant le maximum d'informations concernant ledit défaut susceptible d'être couvert par la garantie. Le Client devra permettre à ARMSTRONG de procéder sur place aux constatations nécessaires et de tester le produit en cause dans ses conditions normales d'exploitation, et ce à moins qu'ARMSTRONG ne préfère demander, au vu des informations fournies par le Client, le retour en ses ateliers de la pièce ou de l'ensemble suspecté d'être impropre à son usage.

Dans ce cas, les frais d'expédition, de démontage et de remontage resteront toujours à la charge du Client.

Toute intervention ou réparation devra être effectuée par ARMSTRONG ou par un prestataire qu'elle désignera.

6.5 La réparation, la modification ou l'échange de pièces défectueuses pendant la période de garantie, ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée totale de garantie des produits.

6.6 En matière de prestation de services, toute réclamation devra être motivée. assortie des éléments de preuve nécessaires et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, 1 ARMSTRONG dans un délai de 7 jours ouvrables suivant la prestation donnant lieu à réclamation. En tout état de cause, si la réclamation du Client était fondée, le montant de sa réparation sera limité au coût de facturation des dites prestations.

7. Propriété industrielle et intellectuelle

7.1 ARMSTRONG se réserve tous droits relatifs à ses modèles de produits et au savoir faire industriel et/ou aux brevets nécessaires pour les fabriquer. Le Client ne saurait contrefaire lesdits modèles ou procéder à un quelconque parasitisme industriel et/ou commercial pour concurrencer déloyalement ARMSTRONG et proposer la vente des produits similaires.

7.2 Les produits d'ARMSTRONG sont distribués sous sa marque. Le Client ne saurait contrefaire ou imiter ladite marque pour concurrencer déloyalement ARMSTRONG et proposer à la vente des produits similaires.

8. Cas fortuits ou force majeure

ARMSTRONG est libérée de ses obligations pour tout cas fortuit ou de force majeure qui s'impose à elle ou à ses fournisseurs. Sont notamment considérés comme tels, les événements suivants : inondations, incendies, grèves totales ou partielles, lock-out (y compris les grèves et lock-out affectant ses fournisseurs), modifications législatives ou réglementaires ayant pour effet d'accroître les coûts d'ARMSTRONG pour des commandes en cours.

Le Client ne pourra invoquer de tels événements pour annuler sa commande et les délais de livraison prévus seront rallongés au vu de la durée du cas fortuit ou du cas de force majeure ayant différé la livraison des produits ou l'intervention de, prestations prévues.

9. Droit applicable Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

Toute contestation relative aux présentes sera de la seule compétence des tribunaux français et plus particulièrement du Tribunal de Commerce de Paris.